

L' Aménagement du Territoire en Région Wallonne

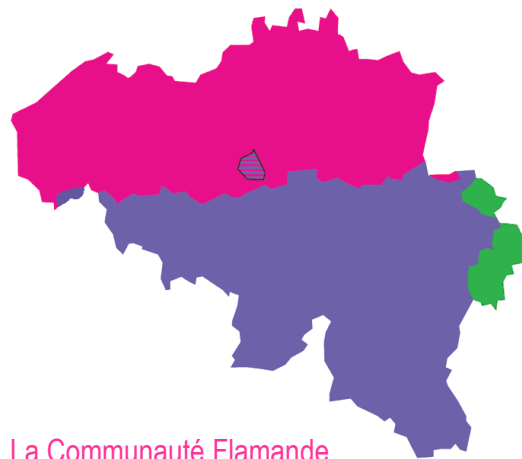
Paris - 7 octobre 2019 - Florence Trum

Les pouvoirs publics en Belgique

Etat Fédéral



3 Communautés



La Communauté Flamande
La Fédération Wallonie-Bruxelles
La Communauté Germanophone

3 Régions

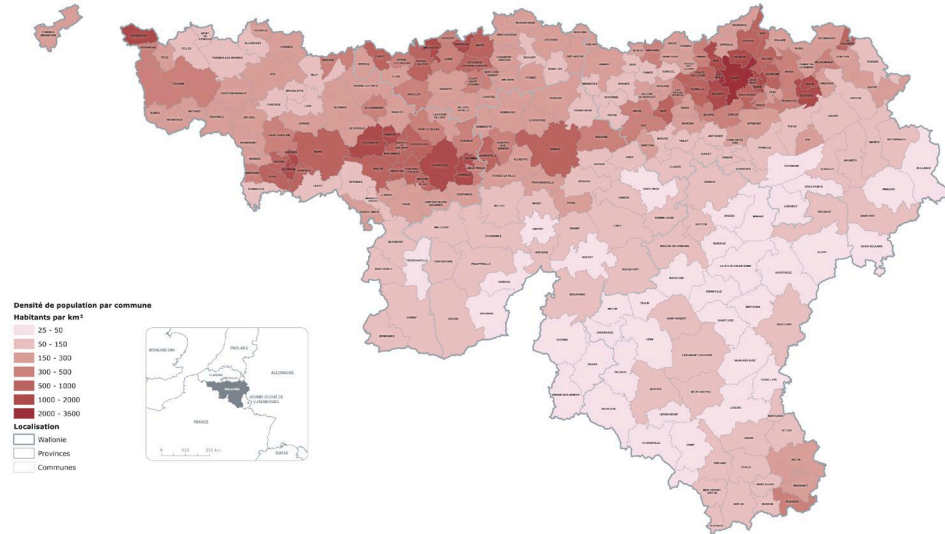


La Région flamande
La Région wallonne
La Région de Bruxelles-capitale

L'AT est une compétence régionale

Les régions ont des compétences dans les domaines qui touchent à l'occupation du « territoire » au sens large du terme.

La Wallonie compte 262 communes.





Gouvernement wallon

Accueil

Compétences

Publications

Presse

Galerie

Elysette



13 septembre 2019 :
Le casting du nouveau GW est connu !

Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, **de l'Aménagement du territoire**, de l'Agriculture, de la Formation et des Centres de compétences

Déclaration de Politique Régionale 2019-2024
Ambitions & Défis pour le Développement Territorial

... en **coordination** avec le plan de transition sociale, écologique et les stratégies de développement supracommunales.

Pour **freiner l'étalement urbain** et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;
- Préserver au maximum les surfaces agricoles ;
- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;
- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les bâtis existants situés à proximité des services et transport en commun ;
- Restaurer la biodiversité ;

... **démocratiser l'aménagement du territoire**. Il défendra l'**application du principe de co-construction impliquant les citoyens** dans les projets d'envergure régionale, en favorisant la participation démocratique en amont. Il favorisera les mêmes démarches pour des projets d'envergure au niveau local et supracommunal (via par exemple des budgets participatifs).

... pour mieux assurer l'efficacité des services publics, le Gouvernement incitera les villes et les communes à **développer des politiques supracommunales au niveau de chaque bassin de vie**. Un encouragement financier spécifique sera octroyé aux projets supracommunaux.

... encourager la gouvernance territoriale par la **coopération des communes au sein de bassins de vie**.

... mise en place d'une **véritable politique intégrée des villes**, faisant appel aux compétences liées à l'aménagement du territoire et à celles liées aux programmes régionaux de rénovation et revitalisation urbaine. Cette politique intégrée comportera un volet relatif à la politique de mobilité, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de la biodiversité, au renforcement de la nature en ville et de la qualité de l'air, et à l'amélioration du cadre de vies des habitants.

... veillera à préserver et développer la ruralité qui constitue en élément essentiel au bon **équilibre territorial**.

... encouragera **les projets supracommunaux**, inhérents à une réflexion globale, stratégique et prospective à l'échelle de plusieurs territoires constitués selon une approche cohérente et volontaire.

... Le GW agira également **à travers la politique de l'aménagement du territoire pour diminuer les besoins de mobilité**. Il veillera notamment à ce que les choix d'implantation des équipements publics, parcs d'activités économiques, logements et commerces soient situés dans ou à proximité des noyaux d'habitation existants, ruraux comme urbains.

Les bassins de mobilité seront définis en lien avec les **bassins de vie**.

Au-delà du plan 2019-2025, à l'exception des travaux de sécurité et des connexions au réseau existant d'infrastructures essentielles (gares, hôpitaux, ZAE) et aux travaux de sécurité, **le Gouvernement n'entamera pas l'étude et ne réalisera pas de nouvelles voiries et d'extension de voirie**.

- ✓ Parcimonie - Densification - Noyau
- ✓ Coordination - Intégration
- ✓ Participation citoyenne
- ✓ Echelle supracommunale - Bassin de vie



Co
DT

CODE
DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL



ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JUIN 2017

Dispositions légales CoDT

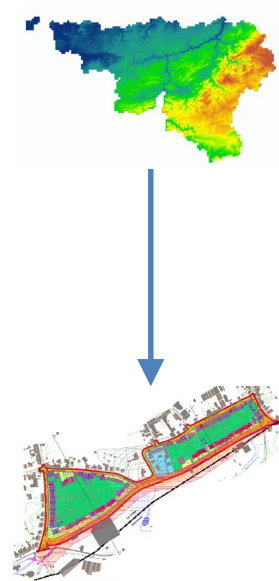
- Rassemble les **dispositions légales** en matière d'aménagement du territoire.
- Adopté le 1^{er} juin 2017 (réforme du CWATUPE).
- **Boîte à outils** qui encadre l'aménagement opérationnel, l'urbanisme, la politique foncière, les permis et autorisations et la planification.

5 outils de planification dans le CoDT

Schémas d'orientation qui précisent les grandes directions à suivre

- SDT Schéma du développement du territoire
- PS Plans de secteurs (**contraignant**)
- SDP Schéma de développement pluricommunal
- SDC Schéma de développement communal
- SOL Schéma d'orientation locale


- GRU Guide régional d'urbanisme
- GCU Guide communal d'urbanisme





Plans de secteur

- Outil réglementaire, contraignant
- Organisent l'espace territorial wallon en imposant les affectations du sol et le tracé des grandes infrastructures
- 23 plans de secteur adoptés entre 1977 et 1987
- Les modalités de révision sont formalisées par des procédures (CoDT)

- 
- Zones destinées à l'urbanisation : ZH, ZHCR, ZSPEC, ZAE, ...
 - Zones non destinées à l'urbanisation : ZA, ZF, ZEV, ZP, ...
 - Zones d'enjeu communal : Lutte contre l'étalement urbain, dynamisation des centres urbains et ruraux
 - Zones d'enjeu régional : Soutien au développement économique d'initiative privée ou publique

Belgique

Pairi Daiza, première "zone d'enjeu régional" de Wallonie

Belga

Publié le jeudi 13 juillet 2017 à 14h42 - Mis à jour le jeudi 13 juillet 2017 à 14h42

Le parc animalier Pairi Daiza (Brugelette, Hainaut) deviendra une "zone d'enjeu régional" (ZER), la première à bénéficier de ce genre de révision du plan de secteur autorisée par le nouveau Code du développement territorial, a décidé jeudi le gouvernement wallon.



SDT - Schéma de développement du territoire

Vision pour la Wallonie, un futur souhaitable pour 2050

- **Cadre** dans lequel les autorités locales devront exercer leurs compétences.
- Actualisation du SDER de 1999.
- Regroupe des initiatives à mener autour de **4 modes d'actions**.
- Chaque mode d'actions regroupent 5 objectifs qui conduisent à des principes de mise en œuvre, à une structuration territoriale et à des **mesures de gestion et de programmation concrètes**.

4 modes d'actions

SE POSITIONNER ET STRUCTURER

- SS.1 - Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen
- SS.2 - Insérer la Wallonie dans les réseaux socio-économiques transrégionaux et transfrontaliers
- SS.3 - S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités
- SS.4 - Faire des réseaux de communication et de transport structurants un levier de création de richesses et de développement durable
- SS.5 - Articuler les dynamiques territoriales supralocales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne

ANTICIPER ET MUTER

- AM.1 - Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions sociodémographiques, énergétiques et climatiques
- AM.2 - Inscire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité¹, et (re)former sur son territoire les chaînes de transformation génératrices d'emploi
- AM.3 - Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol
- AM.4 - Inscire la Wallonie dans la transition numérique
- AM.5 - Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique

DESSERVIR ET ÉQUILIBRER

- DE.1 - Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente
- DE.2 - Créer les conditions favorables à la diversité des activités et à l'adhésion sociale aux projets
- DE.3 - Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs
- DE.4 - Soutenir les modes de transport plus durables adaptés aux spécificités territoriales et au potentiel de demande
- DE.5 - Organiser la complémentarité des modes de transport

PRÉSERVER ET VALORISER

- PV.1 - Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés
- PV.2 - Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation
- PV.3 - Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources
- PV.4 - Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et à l'exposition aux nuisances anthropiques
- PV.5 - Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique

Principe de mise en œuvre



Structure territoriale

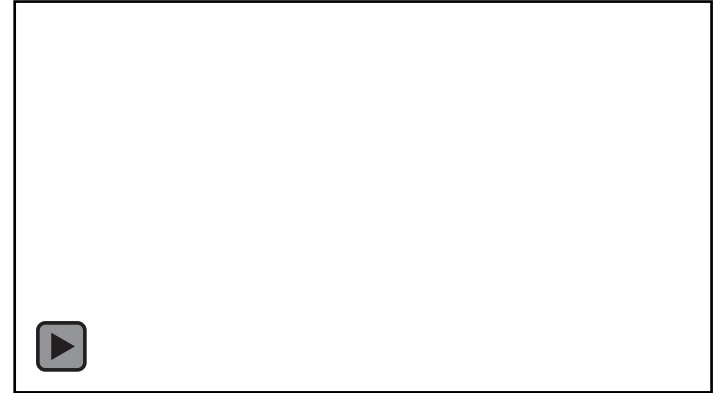


Mesures de gestion et de programmation

SDT - Schéma de développement du territoire

Implication des acteurs de terrain et des citoyens lors de l'élaboration du SDT

- Ateliers organisés à destination de tous les acteurs de terrain
- Enquête publique à destination de tous les citoyens

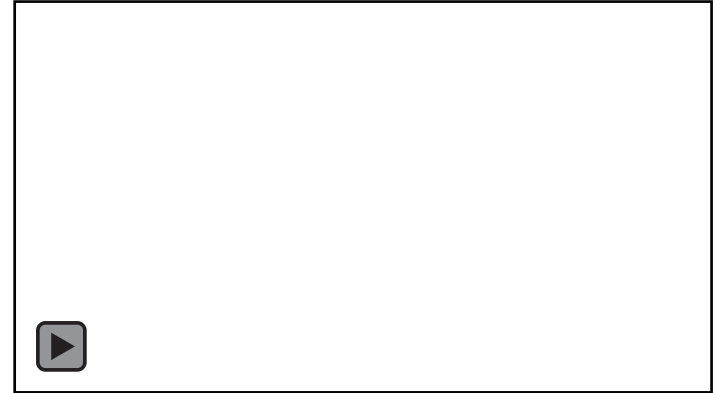




SDT - Schéma de développement du territoire

Implication des acteurs de terrain et des citoyens lors de l'élaboration du SDT

- Ateliers organisés à destination de tous les acteurs de terrain
- Enquête publique à destination de tous les citoyens



- SDT approuvé en mai 2019, pas encore entré en vigueur ...

Développement de Stratégie d'Information et de Participation



- L'information et la participation citoyenne s'imposent comme des clés essentielles à la réussite et à la bonne intégration d'un projet.
- Différents niveaux de participation existent
- Dépasser le minimum requis par le cadre légal

Développement de stratégie d'information et de participation



Quatre leviers :

1. Mettre en œuvre des moyens d'information accessibles à tous
2. Associer les citoyens dès le diagnostic du site et la conception du programme
3. Associer les riverains, les habitants et les futurs utilisateurs à la conception du projet
4. Impliquer les citoyens dans la vie du quartier

Du point de vue du Citoyen

- La commune est l'interlocuteur privilégié du citoyen.
- Simplification administrative orientée « usager ».



Du point de vue du Citoyen « impliqué »

- Commissions consultatives (CCATM, CLDR).
- Réseau de 8 maisons de l'urbanisme
- Différents appels à projets (« *C'est ma ruralité* », « *Vis mon village* », ...)



Un territoire, des lieux de vie !

Nos missions : sensibiliser, informer, organiser le dialogue, le débat et la communication autour de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.



Maison de l'urbanisme
du Brabant wallon



Centre culturel du Brabant... / Sa Maison de l'urbanisme / Home Street Home

MIDI DE L'URBANISME | 25.10

Home Street Home

Rechercher...   

Centre culturel du Brabant wallon

Vendredi 25 octobre 2019 de 12h à 14h30

Le débat sur la consultation avancée à propos de L'esplanade



La consultation populaire concernant l'extension de l'esplanade de Louvain-la-Neuve se déroulera le 20 et 21 mars. La forme du vote est toujours discutée...



Brabant

Contournement de Perwez : "On garde encore espoir !"



Jérôme Brys

Publié le jeudi 26 septembre 2019 à 12h28 - Mis à jour le jeudi 26 septembre 2019 à 12h28

Malgré les expropriations confirmées, les agriculteurs espèrent toujours.

C'est une nouvelle décision négative qui a été signifiée aux agriculteurs concernés par des expropriations visant à la réalisation du futur contournement de Perwez, voué à relier la sortie d'autoroute (E411) Thorembais-Saint-



Brugelette: des riverains de Pairi Daiza protestent contre la construction d'une nouvelle route d'accès menant au parc

Une manifestation pacifique a eu lieu ce samedi matin, aux abords du parc Pairi Daiza. Des riverains ainsi que des agriculteurs protestaient contre la construction d'une nouvelle route menant au site.





**Merci pour
votre attention !**

